

L'Air de Martinique

Bulletin trimestriel d'information sur la qualité de l'air en Martinique



N°41, octobre - décembre 2011

édito

SRCAE, PCET, SCOT, PLU... La Martinique s'engage pour une meilleure qualité de l'air et pour le climat ! En effet, les plans réglementaires en faveur de l'air et du climat se multiplient sur notre territoire que ce soit à l'échelle de la Région, des communautés de communes ou des communes. Etat, élus, administratifs et experts se réunissent donc pour construire ces plans de façon cohérente les uns par rapport aux autres pour une réelle efficacité. De par son expertise sur l'air, Madininair a été sollicité pour participer à des groupes de travail au sein du SRCAE, du PCET ou SCOT de la CACEM.

Aujourd'hui, Madininair souhaite donc remercier les collectivités pour leur confiance et rappeler que l'association sera toujours présente pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement du territoire...

(qualité de l'air)

Un très bon air...

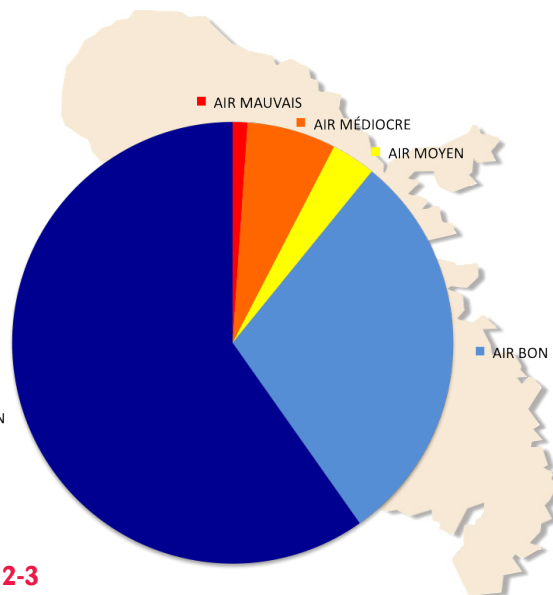
Le dernier trimestre peut globalement être qualifié de pluvieux et chaud. Il confirme ainsi une tendance annuelle : 2011 est l'une des années les plus arrosées depuis le début des mesures à Madininair. Conséquence : une très bonne qualité de l'air ! Madininair a en effet compté 55 jours d'air très bon (indice 1 ou 2)

et 27 jours d'air bon (indice 3 ou 4). Toutefois, Madininair enregistre 7 journées de mauvaise ou médiocre qualité de l'air. Ces journées correspondent au passage d'une brume de sable au dessus de notre île : phénomène assez exceptionnel pour la période. A noter qu'une procédure d'information a même été déclenchée le 3 novembre !

Indices de qualité de l'air du 4^e trimestre 2011

INDICE ATMO

- AIR TRÈS BON (1 à 2)
- AIR BON (3 à 4)
- AIR MOYEN (5)
- AIR MÉDIOCRE (6 à 7)
- AIR MAUVAIS (8 à 9)
- AIR TRÈS MAUVAIS (10)



>>> Plus de données en pages 2-3

À savoir

- L'INDICE ATMO permet de caractériser la qualité de l'air globale d'une agglomération. Il est calculé sur la base des résultats des stations urbaines.
- Les 4 polluants à l'origine de son calcul sont le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone et les poussières. Pour les 3 premiers polluants, le sous-indice est calculé sur la base de la moyenne des maxima horaires et pour les poussières, sur la base de la moyenne journalière.
- L'indice ATMO du jour sera égal au plus élevé des sous-indices.

Données trimestrielles



Nouvel analyseur de poussières en temps réel : TEOM 1405-F



Les concentrations trimestrielles des PM10 sont inférieures à celles des trimestres précédents, ce qui peut s'expliquer par la forte pluviométrie enregistrée en novembre et décembre. Toutefois, on continue d'observer des dépassements sur toutes les stations. Et, une procédure d'information et de recommandation sur les poussières a été activée les 3 et 4 novembre (activation corrélée à la présence d'une brume de sable dense).

Pour le NO₂, Madinair ne comptabilise aucun dépassement de normes sanitaires. Cependant, les moyennes trimestrielles enregistrées sont les plus élevées de l'année. Cette hausse générale du dioxyde d'azote au cours du 4e trimestre est constatée chaque année. Sur la station de Concorde, à proximité de la Rocade, la moyenne du trimestre (39,9 µg/m³) est d'ailleurs très proche de 40 µg/m³, l'objectif de qualité annuel.

Pour les 2 autres polluants O₃ et SO₂, aucun dépassement de normes sanitaires ou environnementales n'est enregistré.

A noter : l'appareil PM10 de la station Bishop a été en défaut plus de 25% de la période, ce qui explique l'absence de données.



(le dioxyde de soufre SO₂)

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière		concentration horaire	
	moyenne trim. ^a	maxi. jour	nbre dép. ^b	maxi. horaire	nbre dép. ^c
Fort-de-France / Musée <i>urbaine</i>	0,6	3,1	0	8,5	0
Fort-de-France / Etang Z'abricot <i>industrielle</i>	2,4	40,5	0	200,3	0

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires

a. objectif de qualité : 50 µg/m³ en moyenne annuelle
 b. valeur limite journalière : 125 µg/m³
 c. seuil d'information-recommandation : 300 µg/m³ en moyenne sur une heure et, seuil d'alerte : 500 µg/m³ durant 3 heures consécutives

i Le dioxyde de soufre est un polluant principalement d'origine industrielle.

(les poussières PM10)



Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière	
	moyenne trim. ^a	maxi. jour ^{b & c}	nbre dép.
Fort-de-France / Renéville <i>trafic</i>	38,6	138,6	11
Fort-de-France / Bishop <i>urbaine</i>	N/A	N/A	N/A
Fort-de-France / Musée <i>urbaine</i>	20,2	110,1	6
Lamentin <i>urbaine</i>	23,2	107,5	5
Schoelcher <i>urbaine</i>	21	119	6

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires

a. objectif de qualité : 30 µg/m³ en moyenne annuelle
 b. valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne sur une journée
 c. seuil d'information-recommandation : 80 µg/m³ en moyenne sur 24 heures et, seuil d'alerte : 125 µg/m³ durant 24 heures

i Les poussières fines PM10 sont des particules en suspension dans l'air, de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles viennent principalement de l'activité industrielle, du trafic routier et des brumes de sable.

NOMBRE DE DÉPASSEMENTS ¹
 SUR LA STATION RENÉVILLE DEPUIS LE 01/01/11

75 jours
 MAX. 35 JOURS PAR AN

1. nombre de jours de dépassement de la valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne sur une journée (35 jours maximum par an)



dépassement du seuil d'information et recommandation et/ou valeur limite



dépassement du seuil d'alerte



(le dioxyde d'azote NO₂)

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle		concentration horaire	
	moyenne trim. ^a	maxi. horaire	nbre dép. ^{b & c}	
Fort-de-France / Renéville <i>trafic</i>	20	84,4	0	
Fort-de-France / Bishop <i>urbaine</i>	19,4	79	0	
Fort-de-France / Concorde <i>trafic</i>	39,9	157,7	0	
Fort-de-France / Lycée Schoelcher <i>périurbaine</i>	9,9	77,3	0	
Fort-de-France / Musée <i>urbaine</i>	8,7	60,8	0	
Schoelcher <i>urbaine</i>	7,2	37,1	0	
Lamentin <i>urbaine</i>	15,5	65	0	

- >>> **Comparaison aux valeurs réglementaires**
- a. objectif de qualité : **40 µg/m³** en moyenne annuelle
 - b. valeur limite horaire : **200 µg/m³**
 - c. seuil d'information-recommandation : **200 µg/m³** en moyenne sur une heure et, seuil d'alerte : **400 µg/m³** durant 3 heures consécutives

i Le dioxyde d'azote est un polluant atmosphérique dû au trafic automobile et à certaines activités industrielles.

(l'ozone O₃)



Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration journalière		concentration horaire	
	maxi. jour	nbre dép. ^a	maxi. horaire	nbre dép. ^{b & c}
Fort-de-France / Musée <i>urbaine</i>	37,1	0	42,5	0
Fort-de-France / Lycée Schoelcher <i>périurbaine</i>	52,8	0	59,2	0

- >>> **Comparaison aux valeurs réglementaires**
- a. objectif de qualité : **120 µg/m³** en moyenne sur 8 heures
 - b. seuil d'information-recommandation : **180 µg/m³** en moyenne horaire
 - c. seuil d'alerte : **240 µg/m³** en moyenne horaire

i L'ozone est issu de réactions chimiques complexes entre divers polluants sous l'effet du rayonnement solaire.

À savoir

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE PIC DE POLLUTION ?

- Le préfet délègue à Madininair la mise en oeuvre d'une procédure immédiate d'information de la population martiniquaise lorsque la concentration en polluants dans l'air dépasse certains seuils réglementaires. Quatre polluants sont visés : le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone et les poussières fines PM10. Le dispositif comporte deux niveaux :
 - niveau d'information et recommandation
 - niveau d'alerte
- Un message est expédié aux principaux relais d'information de l'île (média, communes, services de l'Etat, etc.) lorsque les niveaux de pollution sont atteints.
- A chacun de ces niveaux, correspondent des recommandations sanitaires émanant du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France et des consignes pour réduire les rejets de polluants.
- Les recommandations sont accessibles sur notre site www.madininair.fr, ou sur demande par courriel.

>>> plus d'informations :

www.madininair.fr
info@madininair.fr
 0596 60 08 48

Procédures d'information et d'alerte

Au cours du trimestre écoulé, **1** procédure d'information et de recommandation a été déclenchée.



EN BREF...

. FÊTE DE LA SCIENCE, ÉDITION 2011...

Madinair a participé du 17 au 19 novembre 2011 à la 20^{ème} édition de la Fête de la Science. L'association a animé, pendant trois jours, un stand sur le Village des Sciences à Madiana. Une belle occasion pour faire découvrir la chimie de l'air à un public venu nombreux !



. SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le 24 novembre 2011, Madinair a participé à la 1^{ère} journée professionnelle Santé Environnement de la Martinique. Cette journée a permis de rassembler des professionnels de la santé et de l'environnement, des élus et des administrations. Objectifs : favoriser l'échange d'expérience et encourager la prise en compte des préoccupations de santé environnementale dans les politiques publiques. A suivre...

. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR AU FRANÇOIS

Du 26 septembre au 24 octobre 2011, Madinair a installé son camion laboratoire à l'entrée du bourg du François afin d'évaluer en continu la quantité d'oxydes d'azote, NOx, et de poussières fines, PM10 dans l'air. Cette évaluation par camion laboratoire s'ajoute à l'évaluation du dioxyde d'azote par tubes passifs faite au 3^{ème} trimestre dans cette même commune.

>>> plus d'informations :
www.madinair.fr

(planification)

Madinair au coeur de la démarche SRCAE en Martinique

Qu'est ce que le SRCAE ?

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) constitue l'un des **principaux schémas de planification mis en place par les lois Grenelle 1 et 2**.

L'objectif de ce schéma est de définir des orientations régionales qui serviront de cadre stratégique aux collectivités territoriales. Pour la Martinique, le schéma fixe des orientations aux horizons 2020 et 2050 permettant :

- d'améliorer l'autonomie énergétique ;
- de créer une dynamique de développement local adoptant des modes de consommation, de production industrielle, et d'aménagement éco-responsables ;
- d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ;
- de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets ;
- de définir par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable, et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétiques.

La démarche a été lancée à la Martinique le 14 octobre 2010.

Le SRCAE est co-piloté par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, en concertation avec les acteurs concer-

nés.

En effet, l'élaboration du schéma s'appuie sur des travaux spécifiques menés en groupes de travail thématiques : Air ; Adaptation au changement climatique ; Systèmes productifs locaux (Industries et Agriculture) ; Transports - Aménagement ; Bâtiments durables ; Energies Renouvelables.

Madinair, de par son expertise, participe au groupe de travail «Air» et dans ce cadre, a déjà pu réaliser en 2011 plusieurs études utiles à la définition des orientations du SRCAE.

En septembre 2011, Madinair a rendu son rapport d'évaluation du dioxyde d'azote (traceur de la pollution automobile) sur le réseau filaire, composé des axes routiers supérieurs à 15000 véhicules jours. Madinair a également collaboré étroitement avec la CIRE dans l'évaluation de la faisabilité d'une étude d'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur l'agglomération foyale, rendue en octobre 2011.

Dès le premier trimestre 2012, Madinair réalisera une autre étude clé pour l'élaboration du SRCAE : l'évaluation des phytosanitaires dans l'air en milieu urbain. L'association s'engagera également dans un inventaire d'émissions spatialisé, outil nécessaire pour réaliser et évaluer des documents de planification, comme le SRCAE.